



ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

*Campus Saint-Jean,
Université d'Alberta*

*Collège dominicain
de philosophie et
de théologie*

*Collège Glendon,
Université York*

*Collège militaire
Royal du Canada*

*Collège universitaire
de Hearst*

*Collège universitaire
de Saint-Boniface*

*Institut français,
Université de Regina*

Université de Moncton

Université de Sudbury

Université d'Ottawa

Université Laurentienne

Université Sainte-Anne

Université Saint-Paul

Plan d'action 2005-2010 du réseau de l'enseignement universitaire

Table des matières

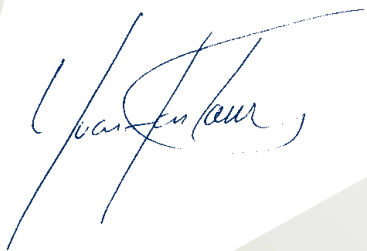
FAITS SAILLANTS	4
PARTIE I LE CONTENU DU PLAN	5
L'INTRODUCTION	5
LES OBJECTIFS	5
LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	6
L'IMPLICATION FÉDÉRALE EN SANTÉ	7
LES ENJEUX ET LES PRIORITÉS.....	7
LES OBJECTIFS DE RÉSULTATS	8
LES CONDITIONS DE RÉUSSITE	9
LES AXES DE DÉVELOPPEMENT	9
LES ACTIONS À MENER	9
PARTIE II L'ÉVALUATION DES COÛTS	19
ANNEXE TABLEAU : L'ÉVALUATION DES COÛTS PAR ACTION À MENER	22

Décembre 2004

Le *Plan d'action 2005-2010* du réseau de l'enseignement universitaire des communautés francophones en situation minoritaire constitue un appui et une réponse au Plan d'action du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Il est également le résultat d'une planification stratégique entreprise par l'Association des universités de la francophonie canadienne. Il témoigne enfin de la volonté des établissements à mener des actions concertées afin de rendre leurs programmes de formation plus accessibles aux communautés qu'ils desservent, en utilisant les nouvelles technologies; d'accueillir de nouvelles clientèles en provenance des programmes canadiens d'immersion en langue française et de l'étranger; de développer la recherche sur la francophonie canadienne en situation minoritaire; de participer à la présence canadienne au sein de la francophonie internationale par une internationalisation de leurs programmes de formation.

La réalisation du Plan d'action requiert le soutien financier du gouvernement fédéral. Il a été conçu de manière à tenir compte de la conjoncture financière et politique du moment, tout en y donnant une perspective de cinq années. Il est, toutefois, réaliste d'atteindre les résultats escomptés dans les délais proposés.

En présentant le *Plan d'action 2005-2010* du réseau universitaire de la francophonie canadienne, les établissements universitaires ont la conviction de contribuer de façon significative au développement de leurs communautés en situation minoritaire.



Yvon Fontaine,
Président
Recteur – Université de Moncton



Guy Gélinau
Vice-président directeur général

Plan d'action 2005-2010

Faits saillants

- ▲ 13 établissements universitaires en réseau
- ▲ 4 axes de développement
- ▲ 20 actions à mener
- ▲ 7 programmes/cours réseau
- ▲ 200 cours réseau à distance ou en ligne
- ▲ 900 étudiantes et étudiants internationaux
- ▲ 900 étudiantes et étudiants d'immersion
- ▲ 4 nouveaux réseaux de chercheurs
- ▲ 150 stages à l'étranger
- ▲ 75 projets de mobilité professorale à l'étranger
- ▲ 75 projets de nouvelles technologies à l'étranger
- ▲ 52 M\$ sur 5 ans dont 33 M\$ pour le recrutement étudiant
- ▲ une coordination et une planification solides à l'échelle nationale

Partie I : Le contenu du Plan

L'INTRODUCTION

Le présent Plan d'action se veut avant tout une réponse au Plan d'action du gouvernement canadien en matière de langues officielles qui, par un grand nombre de ses objectifs, interpelle le réseau universitaire des communautés francophones en situation minoritaire.

À l'automne 2002, l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC), alors appelée le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec (RUFHQ), se donnait un plan stratégique de développement. Celui-ci prévoyait, entre autres, la création d'un secrétariat permanent : ceci fut réalisé en décembre 2003, grâce au soutien financier de Patrimoine canadien.

En janvier 2004, dans le cadre d'une révision de la mission et du fonctionnement de l'Association, son conseil d'administration se dotait d'une commission de planification ayant pour mandat « de lui proposer un plan triennal en matière de coordination académique entre les établissements membres, orienté vers l'atteinte d'objectifs mesurables, de mettre à jour ce plan et de voir à sa réalisation ».

Au terme d'un processus d'échange et de discussion quant aux enjeux et aux priorités du réseau des universités des communautés francophones en situation minoritaire, les chefs d'établissement membres du conseil d'administration de l'AUFC, adoptaient en juillet 2004, un Mémoire à l'intention du ministre responsable de la Loi sur les langues officielles au sein du gouvernement canadien. Le conseil d'administration désignait, par la même occasion, les membres de la commission de planification.

Le présent Plan d'action, qui constitue une réponse au Plan d'action gouvernemental en matière de langues officielles, a donc pour assises le Plan stratégique de développement adopté en 2002 et le Mémoire au ministre responsable de la Loi sur les langues officielles, présenté en août 2004. Il témoigne de la volonté des membres du réseau des universités des communautés francophones en situation minoritaire de se concerter et de coordonner leurs actions afin de contribuer davantage au développement de leurs communautés.

LES OBJECTIFS

Le plan d'action 2005-2010 proposé (ci-après) vise l'atteinte de résultats mesurables par la mise en œuvre d'actions communes des membres du réseau, qui auront pour but de coordonner et de concerter ces actions autour d'objets agréés par chacun, le tout au moyen de ressources financières adéquates. Le plan d'action vient notamment :

- Répondre aux attentes du Plan d'action gouvernemental en matière de langues officielles.
- Répondre à des besoins exprimés par les partenaires gouvernementaux et communautaires, tout en poursuivant la mission universitaire d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, qui est celle de chacun des établissements.
- Définir et concrétiser les orientations découlant des priorités et des enjeux identifiés dans le Mémoire au ministre responsable de la Loi sur les langues officielles.
- Fournir un cadre de référence pour évaluer où les établissements comptent faire porter leurs actions collectives à court et moyen termes.
- Définir un menu varié et priorisé d'actions à mener par chacun et par l'ensemble des membres du réseau et identifier les partenaires et les clientèles associés à chacune de ces actions.
- Chiffrer le coût de ces actions pour permettre de faire des choix selon les disponibilités financières du moment, tout en indiquant le coût global de l'enveloppe requise à terme pour réaliser l'ensemble du Plan.

LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Le réseau de l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minoritaire compte treize établissements universitaires :

Région de l'Atlantique

- Université de Moncton (avec ses trois campus à Moncton, Edmundston et Shippagan)
- Université Sainte-Anne (avec ses six campus en Nouvelle-Écosse et son campus à l'Île-du-Prince-Édouard)

Ontario

- Collège dominicain de philosophie et de théologie
- Collège Glendon (Université York)
- Collège militaire royal du Canada
- Collège universitaire de Hearst
- Université de Sudbury
- Université d'Ottawa
- Université Laurentienne
- Université Saint-Paul

Manitoba

- Collège universitaire de Saint-Boniface

Saskatchewan

- Institut français (Université de Regina)

Alberta

- Campus Saint-Jean (Université d'Alberta)

Dans le cadre de son développement, et par l'entremise de son association (AUFC), le réseau de l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minoritaire compte établir des alliances stratégiques sur des sujets d'intérêt commun, cela avec des organismes tels le Consortium national de formation en santé (CNFS) (qui regroupe six des institutions membres du réseau concerné par la formation en santé), le Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO) (qui regroupe six établissements universitaires bilingues ou francophones de l'Ontario) et tout autre regroupement universitaire, provincial ou régional, impliquant un établissement membre. De même, des alliances stratégiques sont à prévoir avec le Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et l'Association canadienne d'éducation de langue française, ainsi qu'avec les universités québécoises.

Le réseau universitaire que représente l'AUFC offre une gamme complète de programmes de formation aux premier, deuxième et troisième cycles d'études. Plus de 21 000 étudiantes et étudiants sont inscrits à ces programmes offerts en langue française : environ 19 000 au premier cycle; environ 1 700 au deuxième cycle et environ 300 au troisième cycle. Quelque 1 000 de ces étudiantes et étudiants proviennent de l'international et 2 600 de programmes d'immersion en langue française du niveau secondaire. Tous ces étudiantes et étudiants terminent leurs études avec la connaissance d'au moins la langue française et la langue anglaise.

Le réseau universitaire peut compter sur un corps professoral d'environ 1 150 membres à temps plein qui s'expriment en langue française pour offrir ces programmes de formation, participer aux programmes de recherche de plusieurs établissements et établir des liens avec les communautés environnantes. Environ 1 800 chargés de cours, également habilités à offrir de l'enseignement en langue française viennent épauler le corps professoral du réseau.

L'IMPLICATION FÉDÉRALE EN SANTÉ

Le présent Plan d'action que proposent les treize établissements du réseau universitaire des communautés francophones en situation minoritaire au Canada, s'inspire du Plan d'action pour la formation et la recherche en santé : ce plan, proposé par dix établissements universitaires et collégiaux (dont six sont membres de l'AUFC), regroupés au sein du Consortium national de formation en santé (CNFS), a été mis en oeuvre avec le soutien financier de Santé Canada, qui y a consenti des crédits de l'ordre de 63 M \$ pour la période de 2003-2008.

Ce projet du CNFS vise pour l'essentiel l'augmentation du nombre des personnes admises et

diplômées dans les programmes de formation menant aux professions de première ligne en santé et met une emphase particulière sur l'offre d'activités de formation pratique et professionnelle, directement dans les communautés francophones en situation minoritaire. Le projet collectif de formation en santé du CNFS est caractérisé par l'identification d'activités précises de formation orientées vers l'atteinte d'objectifs de résultat vérifiables et quantifiables.

Le *Plan d'action 2005-2010* du réseau universitaire représenté par l'AUFC compte profiter de l'expérience passée et présente du plan d'action établi par le CNFS.

LES ENJEUX ET LES PRIORITÉS

L'enjeu fondamental et premier et, par voie de conséquence, la priorité des priorités au regard du réseau de l'enseignement universitaire des communautés francophones en situation minoritaire est, hors de tout doute, son financement. Le maintien et le développement de ce réseau public dépendent du financement que lui apportent d'une part, les gouvernements provinciaux et, d'autre part, le gouvernement fédéral. Ce dernier est garant à la fois de la Loi sur les langues officielles du Canada et du soutien aux communautés francophones en situation minoritaire.

Les enjeux et les priorités qui suivent sont également au cœur du développement du réseau des établissements de l'enseignement universitaire de la francophonie en milieu minoritaire :

- **L'amélioration de l'accessibilité aux études universitaires** pour les étudiantes et les étudiants des communautés francophones en situation minoritaire et des programmes d'immersion en langue française; cela est rendu possible par l'amélioration de la qualité des programmes existants et par la définition et l'organisation d'une offre intégrée de cours et de programmes de formation par chacun et par l'ensemble des établissements d'enseignement universitaire, dans un solide partenariat académique orienté vers l'atteinte de résultats tangibles et mesurables. L'effort consenti à cet égard en santé constitue un modèle qui pourrait être adapté et élargi aux autres domaines de formation. Ce réseau académique national devra s'appuyer sur les nouvelles technologies afin d'être en

mesure d'acheminer son offre vers les milieux les plus éloignés, tout en se donnant les moyens d'assurer la mobilité des savoirs entre toutes ses composantes. La formation pratique et professionnelle des étudiantes et des étudiants dans les communautés est à privilégier en ce sens.

- **Le recrutement étudiant** : compte tenu de l'évolution démographique des communautés francophones en situation minoritaire, des mesures énergiques doivent être adoptées pour accroître le recrutement étudiant autant auprès des communautés francophones canadiennes qu'à l'échelle internationale. Les étudiantes et étudiants issus des programmes d'immersion en langue française constituent également des clientèles privilégiées.
- **La recherche** : dans un contexte où le gouvernement canadien a augmenté de façon extrêmement significative sa contribution financière aux infrastructures et à la recherche universitaires au cours des dix dernières années, il est urgent de créer, de développer et de diffuser des savoirs sur les communautés francophones en situation minoritaire, sur les politiques et les droits linguistiques ainsi que sur l'aménagement linguistique. La création, par le gouvernement canadien, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques constitue un geste en ce sens. Il est toutefois impératif que les organismes subventionnaires augmentent les sommes allouées aux chercheurs pour ces recherches; il importe aussi d'adopter des mesures et des programmes

structurants afin de développer ces recherches dans les établissements du réseau de l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minoritaire, et ainsi augmenter la capacité de recherche de ces établissements; il faut enfin assurer la diffusion des résultats de ces recherches et de celles en provenance de l'appareil gouvernemental. Ces mesures rendront possibles la création et l'animation de réseaux de chercheurs sur les thématiques retenues.

- **L'internationalisation des programmes de formation** : les programmes de formation des établissements d'enseignement universitaire de la francophonie canadienne constituent un apport original et concret à la diversité cultu-

relle. Ils doivent en ce sens s'inscrire dans le courant d'internationalisation de l'espace universitaire francophone. Des mesures de soutien à la mobilité étudiante et professorale de même qu'à la mobilité des savoirs à l'échelle internationale doivent être prévues.

- **Les programmes de formation menant à l'industrie langagière** : ces programmes constituent déjà une priorité clairement identifiée par le gouvernement canadien dans son Plan d'action. Des stages de formation de même que des mesures de soutien à l'incubation d'entreprises de diplômés sont à prévoir. La priorité donnée à l'industrie langagière rejoint l'enjeu relié à l'accessibilité aux études universitaires.

LES OBJECTIFS DE RÉSULTATS

Les priorités du réseau de l'enseignement universitaire des communautés francophones en situation minoritaire contribueront directement à l'atteinte des résultats suivants :

- Augmenter le nombre de professionnelles et de professionnels francophones et bilingues, au service des communautés francophones en situation minoritaire, aptes à faire carrière dans la fonction publique fédérale; ceci permettra l'augmentation du bilinguisme de la fonction publique, notamment en région, ce qui constitue un objectif du Plan d'action gouvernemental.
- Augmenter le nombre d'immigrantes et d'immigrants dans les communautés francophones hors Québec, un objectif du Plan d'action gouvernemental, par le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux aptes à s'intégrer aux communautés francophones en situation minoritaire.
- Accroître l'aide à la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire, sur les politiques et les droits linguistiques et sur l'aménagement linguistique, de même que la capacité de recherche des établissements universitaires.
- Participer activement à la présence canadienne au sein de l'espace francophone à l'échelle internationale.
- Contribuer directement à la priorité gouvernementale donnée à l'industrie langagière.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les raisons suivantes militent en faveur de l'adoption, par le gouvernement canadien, du *Plan d'action 2005-2010* pour le développement de l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minoritaire :

- L'absence d'une stratégie claire et précise dans le Plan d'action du gouvernement canadien en matière de langues officielles, en ce qui a trait à l'enseignement universitaire dans les communautés francophones en situation minoritaire;
- L'existence d'un réseau d'établissements d'enseignement universitaire en mesure d'offrir des cours et des programmes de qualité en langue française, notamment dans toutes les communautés;
- Les enjeux et les priorités de ce réseau;
- Les objectifs de résultats recherchés.

Les conditions de réussite de ce Plan sont les suivantes :

- L'identification, d'une part, par les établissements du réseau de l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minori-

taire sous l'égide de l'AUFC, et d'autre part, par le gouvernement, d'un ensemble de projets qui forment un tout cohérent et qui rencontrent l'adhésion individuelle et collective;

- L'identification par le gouvernement d'un ministère responsable du Plan d'action pour l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minoritaire, en vue d'assurer une coordination horizontale, ferme et déterminée entre tous les ministères concernés, permettant ainsi l'établissement de règles claires et précises pour qu'un projet soit reconnu aux fins de son financement. Ce même ministère assumerait le leadership du Plan dans les forums de discussion fédérale et provinciale, assurant ainsi la cohérence dans sa mise en oeuvre tant à l'échelle canadienne que provinciale;
- L'identification claire des fonds requis ainsi que de leur détenteur.

L'action concertée du gouvernement fédéral et du réseau des établissements de l'enseignement universitaire de la francophonie en situation minoritaire, tant à l'échelle nationale que provinciale, fournira le meilleur gage de réussite du Plan d'action proposé.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Le *Plan d'action 2005-2010* du réseau universitaire et les actions à mener qui y sont identifiées, s'articulent autour de quatre axes de développement :

- La constitution d'un réseau académique de formation

- Le recrutement étudiant
- La recherche
- L'internationalisation des programmes

LES ACTIONS À MENER

Le Plan d'action décrit les actions que comptent mener les établissements du réseau universitaire afin de réaliser chacun des axes de développement. De façon générale, il est proposé de créer pour chaque action, un comité de coordination qui sera responsable d'élaborer une stratégie et un plan de développement de celle-ci. Ces comités devront au départ étoffer les quelques réflexions proposées pour chaque action, en

tenant compte des rubriques suivantes : le besoin auquel l'action compte répondre; les objectifs poursuivis; les établissements leaders; les partenaires; la stratégie retenue; les résultats escomptés; les indicateurs de résultats. Les modalités d'évaluation de chacune des actions devront également être précisées en tenant compte des indicateurs de résultats.

AXE 1

LE RÉSEAU ACADÉMIQUE DE FORMATION

Le Plan d'action propose d'articuler et de développer le réseau académique de formation dans sept champs disciplinaires et ce, dans le cadre de programmes/cours réseau. La notion de programmes/cours réseau peut prendre diverses formes selon le champ disciplinaire visé : le développement d'un tout nouveau programme de baccalauréat, de maîtrise ou de certificat; la mise en commun partielle ou complète de tous les cours dans des programmes déjà existants de baccalauréat, de maîtrise ou de certificat; la mise en commun d'un nombre significatif de cours dans un ou plusieurs programmes; ou toute autre combinaison possible. Le résultat recherché réside dans l'appropriation partielle ou complète et le partage, en partie ou en totalité, de cours dans un champ disciplinaire donné, dans le but d'accroître l'accessibilité aux études dans ce champ disciplinaire et ce, à l'échelle de toutes les communautés francophones en situation minoritaire. L'utilisation et l'appropriation des nouvelles technologies dans chacun des champs disciplinaires retenus constituent une condition essentielle et incontournable.

ACTION 1.1

LA FORMATION EN TRADUCTION ET INTERPRÉTARIAT

Le besoin

Le Plan d'action gouvernemental en matière de langues officielles a clairement identifié la nécessité d'assurer une relève aux professionnels en exercice dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat.

Les objectifs

- Examiner les programmes de formation existants et, le cas échéant, les réviser afin d'en assurer l'adéquation avec le besoin
- Développer des stratégies de recrutement étudiant avec les acteurs du milieu
- Développer une approche réseau afin d'offrir une formation complète dans plusieurs régions

Les établissements leaders

- Collège Glendon de l'Université York
- Collège universitaire de Saint-Boniface
- Université d'Ottawa
- Université de Moncton
- Université Laurentienne

Les partenaires

- Industrie Canada
- Bureau de la traduction

- Association de l'industrie de la langue
- Centre de recherche en technologies langagières
- Comité interministériel sur l'industrie langagière

La stratégie

- Mettre sur pied un comité de coordination avec la participation de représentants des établissements leaders et des partenaires
- Établir la liaison avec le Comité interministériel sur l'industrie langagière
- Développer un partenariat avec le Centre de recherche en technologies langagières

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

- Augmenter le recrutement étudiant et le nombre de diplômés
- Augmenter la formation dans plusieurs régions

Les indicateurs de résultats

(à préciser par le comité de coordination)

- Nombre d'admissions
- Nombre de diplômés
- Nombre de cours réseau
- Collaboration avec les partenaires

ACTION 1.2

LA FORMATION INITIALE, LE PERFECTIONNEMENT ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS COMME LANGUE SECONDE

Le besoin

Le gouvernement fédéral a réaffirmé sa volonté d'augmenter le bilinguisme dans la fonction publique. C'est également un objectif et une priorité du Plan gouvernemental en matière de langues officielles. Par ailleurs, l'École de la fonction publique a entrepris une consultation visant à réexaminer ses politiques et sa façon de faire en matière de formation linguistique.

Les objectifs

- Mettre en commun l'expérience et les stratégies de tous les établissements impliqués dans ce champ disciplinaire
- Élargir l'offre dans ce champ disciplinaire par le développement de cours basés sur les nouvelles technologies de l'information
- Travailler en concertation avec l'École de la fonction publique

Les établissements leaders

Tous les établissements du réseau

Les partenaires

- L'École de la fonction publique
- La Commission de la fonction publique

La stratégie

Mettre sur pied un comité de coordination composé de représentants des établissements et des partenaires.

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

- Augmenter le nombre d'inscriptions aux cours crédités et non crédités
- Augmenter le nombre de cours réseau
- Assurer une meilleure articulation avec les projets de l'École de la fonction publique

Les indicateurs de résultats

(à préciser par le comité de coordination)

- Nombre de cours réseau
- Nombre d'inscriptions aux cours
- Nombre de diplômés

ACTION 1.3

L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES ET L'ENTREPRENEURSHIP

Le besoin

Les petites et moyennes entreprises constituent un des principaux moteurs économiques des communautés francophones en situation minoritaire. Les besoins en formation des gestionnaires de ces entreprises sont déjà fort bien documentés. Le réseau universitaire de la francophonie canadienne est en mesure d'apporter sa contribution à la formation de ces gestionnaires.

Les objectifs

Développer un programme réseau de maîtrise en administration des affaires en langue française, à l'intention des gestionnaires des petites et moyennes entreprises avec une emphase toute particulière sur l'entrepreneursip.

Les établissements leaders

- Collège universitaire de Saint-Boniface
- Université de Moncton
- Université Laurentienne
- Université d'Ottawa
- Collège universitaire de Hearst
- Collège Glendon de l'Université York

Les partenaires

- Les chambres de commerce des communautés francophones en situation minoritaire
- Le Mouvement coopératif Desjardins
- Industrie Canada

La stratégie

Mettre sur pied un comité de coordination regroupant des représentants des établissements leaders et des partenaires.

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

- Élargir l'offre de programmes de baccalauréat en administration des affaires
- Offrir un programme réseau de MBA en langue française axé sur les PME et l'entrepreneursip

Les indicateurs de résultats

(à préciser par le comité de coordination)

- Nombre d'admissions
- Nombre de diplômés
- Nombre de cours réseau

ACTION 1.4

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le besoin

Le Plan d'action gouvernemental en matière de langues officielles identifie, comme priorité, l'augmentation du bilinguisme dans la fonction publique. Par ailleurs, la mise à la retraite d'un nombre important de fonctionnaires au cours des prochaines années pose tout le problème de leur relève. D'où le besoin de formation en administration publique.

Les objectifs

Élargir l'offre des programmes de formation en administration publique.

Les établissements leaders

- Université de Moncton
- Université d'Ottawa
- Université Laurentienne
- Collège militaire royal du Canada
- Collège Glendon de l'Université York
- Institut français de l'Université de Regina

Les partenaires

- École de la fonction publique
- Commission de la fonction publique
- Patrimoine canadien

La stratégie

Mettre sur pied un comité de coordination regroupant les représentants des établissements et des partenaires.

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

- Élargir l'offre des programmes de formation en administration publique
- Enrichir les programmes existants avec des cours réseau

Les indicateurs de résultats

(à préciser par le comité de coordination)

- Nombre de cours réseau
- Nombre d'admissions
- Nombre de diplômés

ACTION 1.5

L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

Le besoin

Les systèmes scolaires des communautés francophones en situation minoritaire requièrent des gestionnaires à la fine pointe de l'administration scolaire, tant au niveau du perfectionnement qu'au regard de la relève.

Les objectifs

- Élargir l'offre de programmes de perfectionnement et de formation initiale en administration scolaire
- Mettre en commun l'expérience et les stratégies dans ce domaine

Les établissements leaders

- Université de Moncton
- Université d'Ottawa
- Collège universitaire de Saint-Boniface
- Campus Saint-Jean de l'Université d'Alberta

Les partenaires

- Les conseils scolaires régionaux
- Patrimoine canadien

La stratégie

Mettre sur pied un comité de coordination regroupant les représentants des établissements et des partenaires.

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

Augmenter les activités de perfectionnement et l'offre de programmes en administration scolaire.

Les indicateurs de résultats

(à préciser par le comité de coordination)

- Nombre de cours réseau
- Nombre d'admissions
- Nombre de diplômés

ACTION 1.6

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LA GOUVERNANCE

Le besoin

L'économie sociale est constituée d'un nombre croissant d'organisations à but non lucratif issues des communautés en situation minoritaire, qui ont à leur emploi des personnes compétentes offrant une gamme variée et diversifiée de services aux communautés. Ces organisations constituent une nouvelle force économique qui requiert des gestionnaires formés à l'administration et à la gouvernance.

Les objectifs

- Doter ce secteur d'activités de perfectionnement en gestion
- Doter ce secteur de programmes de formation initiale

Les établissements leaders

Il s'agit d'un tout nouveau secteur de formation qui requerra une approche orientée vers l'application, de même que le concours de diverses disciplines. C'est une initiative qui devra être portée au départ par un nombre restreint d'universitaires en lien avec la réalité nouvelle de l'économie sociale et des praticiens du milieu.

Les partenaires

- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
- Patrimoine canadien

La stratégie

Mettre sur pied un comité exploratoire en vue de préciser les besoins et d'identifier l'intérêt tant des organisations en cause que des universités.

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

- Produire une analyse documentée des besoins
- Élaborer un programme réseau sur mesure
- Offrir des activités de perfectionnement

Les indicateurs de résultats

(à définir par le comité de coordination)

ACTION 1.7

L'ÉTHIQUE

Le besoin

Les nombreux scandales qui entourent les grandes entreprises internationales, de même que certains secteurs d'activités gouvernementales; les nouvelles exigences que pose la gouvernance des entreprises privées, gouvernementales et autres; les choix sociaux qu'imposent les nouvelles problématiques liées à la démographie, au vieillissement, à la pauvreté et à la santé, pour n'en nommer que quelques-unes; les arbitrages sur les besoins qu'exigent de plus en plus les finances publiques; les menaces à la vie privée; les interventions des professionnels au moyen des nouvelles technologies : ces éléments sont là quelques exemples de problématiques qui renvoient à des questions d'éthique. Il importe donc d'introduire les questions d'éthique dans l'offre des programmes des universités du réseau universitaire des communautés francophones en situation minoritaire.

Les objectifs

Développer l'offre de cours et de programmes réseau en éthique pour l'ensemble du réseau universitaire.

Les établissements leaders

- Université d'Ottawa
- Université Saint-Paul
- Collège dominicain de philosophie et de théologie
- Université de Sudbury

Les partenaires

La stratégie devra permettre d'identifier les partenaires qui contribueront à rendre pertinents à des secteurs d'application les programmes et les cours d'éthique.

La stratégie

Mettre sur pied un comité regroupant des représentants des établissements leaders et des partenaires identifiés.

Les résultats escomptés

(à préciser par le comité de coordination)

- Élargir l'offre de programmes et de cours réseau en éthique

Les indicateurs de résultats

(à préciser par le comité de coordination)

- Nombre de cours et de programmes en éthique
- Nombre d'admissions
- Nombre de diplômés

ACTION 1.8

L'ENRICHISSEMENT DES PROGRAMMES EXISTANTS

Aux sept programmes/cours réseau proposés par le Plan d'action, s'ajoute une action spécifique visant l'enrichissement des programmes existants : il s'agit de développer, au cours des cinq ans du Plan d'action, 60 cours réseau qui viendront enrichir les programmes déjà offerts dans des établissements donnés, lesquels ne peuvent l'être autrement en raison de leur spécificité, de la

masse critique d'expertise qu'ils requièrent et de leurs coûts. Les programmes ainsi visés sont notamment ceux des disciplines suivantes :

- Les sciences appliquées
- Les sciences de l'environnement
- Les sciences fondamentales dans les sciences de la vie

AXE 2

LE RECRUTEMENT ÉTUDIANT

ACTION 2.1

LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le besoin

Le phénomène du vieillissement, le bas taux de natalité et le niveau de scolarisation dans les communautés francophones en situation minoritaire ont un impact majeur sur le recrutement d'étudiantes et d'étudiants dans les établissements universitaires de ces mêmes communautés. Ces établissements doivent donc se tourner vers les clientèles francophones au Québec et à l'extérieur du Canada. Elles doivent également développer des stratégies de recrutement auprès des clientèles étudiantes en immersion française.

Dans leur stratégie de recrutement à l'international, les universités en milieu minoritaire francophone sont désavantagées par rapport aux universités francophones du Québec. Ces dernières, appuyées par le gouvernement du Québec, bénéficient, d'une part, de bourses d'exonération de frais de scolarité pour attirer les clientèles étudiantes de l'étranger et, d'autre part, de frais de scolarité 50 % moins coûteux que dans les autres provinces pour les mêmes clientèles.

Ces avantages qu'ont les universités québécoises viennent s'ajouter au pouvoir d'attraction qu'elles exercent traditionnellement. Cinq d'entre elles font partie des dix universités canadiennes qui accueillent à elles seules plus de la moitié des étudiantes et étudiants internationaux au Canada. Trois universités québécoises accueillent elles-mêmes 20 % de ces étudiantes et étudiants, soit environ 8 200.

Si elles bénéficiaient également d'un programme de bourses d'exonération de frais de scolarité, les universités en milieu minoritaire francophone disposeraient d'un atout concurrentiel à l'échelle internationale pour recruter de nouveaux étudiants, lesquels sont susceptibles de s'intégrer aux communautés locales et d'y demeurer à titre d'immigrants.

L'objectif

Le programme vise à soutenir les communautés francophones en situation minoritaire dans le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux de niveau universitaire qui pourraient,

au terme de leurs études dans les universités en milieu minoritaire francophone, faire le choix de servir ces communautés. Le programme vise donc à recruter des étudiantes et des étudiants francophones à l'international par l'octroi de bourses d'excellence visant notamment l'exonération des frais de scolarité.

Les établissements leaders

Tous les établissements sont impliqués.

Les partenaires

- Patrimoine canadien
- Immigration Canada

La stratégie

La gestion du programme serait confiée à l'Association des universités de la francophonie canadienne, qui verrait à la répartition des bourses entre les universités. Le choix des boursiers et des boursières serait effectué par les universités, selon leurs modalités habituelles de sélection. Des frais de gestion représentant environ 10 % du budget global seraient à prévoir. De plus, des frais pour développer une campagne de recrutement ainsi que les modalités d'intégration de ces étudiantes et étudiants devraient également être prévus.

Les résultats escomptés

Les universités en milieu minoritaire francophone comptent environ 15 000 étudiantes et étudiants francophones à temps complet, dont environ 3 000 nouveaux admis à chaque année. Si le programme visait le recrutement de 10 % d'étudiantes et d'étudiants internationaux de plus par année, l'octroi de 300 bourses par année pourrait être envisagé. En axant le programme sur le recrutement de trois cohortes de 300 nouveaux étudiantes et étudiants par année, pendant trois années de suite, cela permettrait de recruter 900 nouveaux étudiantes et étudiants internationaux.

Évaluation

Au terme d'une période de trois ans, le programme de bourses serait évalué.

ACTION 2.2

LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS D'IMMERSION

Le besoin

L'accès à l'immersion française est une priorité du gouvernement fédéral. Les effectifs en immersion française étaient d'environ 286 000 étudiantes et étudiants en 2001-2002 et représentaient plus du double des enfants inscrits dans les écoles de langue française en milieu minoritaire. On observe, par ailleurs, que plus ces étudiantes et étudiants approchent de la fin des études secondaires, plus ils optent pour l'enseignement en anglais. En 2000-2001, près de 6 985 étudiantes et étudiants ont ainsi terminé leurs études universitaires en immersion française, comparativement à 9 500 en milieu minoritaire francophone. Des incitatifs importants, telles des bourses d'études universitaires, doivent donc être mis en place pour encourager ces étudiantes et étudiants à poursuivre leurs études en français.

Les étudiantes et étudiants du secondaire qui terminent leurs études en immersion française pourraient donc constituer un important bassin de nouveaux étudiants pour les universités en milieu minoritaire francophone. Plusieurs de ces établissements sont d'ailleurs bilingues et sont à proximité des clientèles étudiantes en immersion française.

L'objectif

Le programme de bourses d'études universitaires en milieu minoritaire francophone, à l'intention d'étudiantes et d'étudiants en immersion française, vise à inciter ces étudiants à poursuivre leurs études universitaires en français, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de professionnels bilingues sur le marché du travail.

Les établissements leaders

Tous les établissements sont impliqués.

Les partenaires

Patrimoine canadien

La stratégie

La gestion du programme de bourses serait confiée à l'Association des universités de la francophonie canadienne, qui verrait à leur répartition entre les universités. Le choix des boursiers et boursières serait effectué par les universités, selon les modalités habituelles de sélection. Des frais de gestion représentant environ 10 % du budget global seraient à prévoir. De plus, des frais pour développer une campagne de recrutement et une tournée des écoles ainsi que des activités d'évaluation linguistique, de rattrapage, de mise à niveau des capacités d'encadrement et de mentorat de ces étudiantes et étudiants seraient également à prévoir.

Les résultats escomptés

Le bassin d'étudiantes et d'étudiants de fin secondaire en immersion française représentait quelque 7 000 étudiantes et étudiants en 2000-2001. Le programme pourrait viser l'octroi de 300 bourses par année à ces étudiants. En axant ainsi le programme sur le recrutement de trois cohortes de 300 nouveaux étudiants par année, pendant trois années de suite, cela permettrait de recruter 900 nouveaux étudiants en provenance de programmes d'immersion en langue française.

Évaluation

Au terme d'une période de trois ans, le programme de bourses serait évalué.

AXE 3

LA RECHERCHE

Le besoin

Dans un contexte où le gouvernement canadien a augmenté de façon significative sa contribution financière aux infrastructures et à la recherche universitaires au cours des dix dernières années, il est urgent de créer, de développer et de diffuser les savoirs sur les communautés francophones en situation minoritaire.

L'objectif

Développer la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire, notamment dans le réseau des universités de ces communautés.

Les établissements leaders

Tous les établissements sont impliqués.

Les partenaires

- Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
- Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
- Patrimoine canadien

La stratégie

- Soutenir le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne (RRF)
- Développer quatre réseaux de chercheurs sur autant de thèmes de recherche
- Établir la liaison avec les centres, chaires et autres structures de recherche déjà existantes

Les résultats escomptés

- Mobiliser les chercheurs
- Augmenter les subventions versées par les organismes subventionnaires aux chercheurs
- Augmenter les mesures et les programmes structurants des organismes subventionnaires afin de développer la recherche dans les établissements du réseau et ainsi augmenter leur capacité de recherche.
- Soutenir et développer des actions de concertation et de réseautage des chercheurs

ACTION 3.1

La coordination nationale en recherche

Confier la coordination nationale des chercheurs au Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne (RRF) ainsi que la mise sur pied des quatre réseaux de chercheurs indiqués dans les actions suivantes, en partenariat avec l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques :

ACTION 3.2

Le Réseau « éducation francophone en milieu minoritaire »

ACTION 3.3

Le Réseau « identité/diversité culturelle »

ACTION 3.4

Le Réseau « immigration/intégration »

ACTION 3.5

Le Réseau « aménagement/politiques linguistiques »

AXE 4

L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES

Le besoin

Les programmes de formation des établissements d'enseignement universitaire de la francophonie canadienne constituent un apport original et concret à la diversité culturelle. Ils doivent en ce sens s'inscrire dans le courant d'internationalisation de l'espace universitaire francophone. Des mesures de soutien à la mobilité étudiante et professorale, de même qu'à la mobilité des savoirs à l'échelle internationale, doivent être prévues.

Les objectifs

Internationaliser les programmes de formation des établissements du réseau.

Les établissements leaders

Tous les établissements sont mis à contribution.

Les partenaires

- Patrimoine canadien
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
- Les institutions internationales telle l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

La stratégie

La mise sur pied d'un comité de pilotage permettant d'établir la liaison avec chacun des établissements et les partenaires.

Les résultats à atteindre

- Participer activement à la présence canadienne au sein de l'espace francophone à l'échelle internationale
- Augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants aux programmes internationaux de stages et d'échanges

- Augmenter le nombre de professeurs et chercheurs aux programmes internationaux de mobilité professorale
- Augmenter le nombre de programmes/cours offerts à distance ou en ligne au niveau international

ACTION 4.1

Les stages étudiants

Développer un programme de stages étudiants crédités dans les pays francophones en voie de développement, en lien avec les programmes déjà existants tels ceux de l'AUF

ACTION 4.2

La mobilité professorale

Développer des actions de mobilité professorale dans le cadre des programmes existants, notamment ceux de l'AUF

ACTION 4.3

La mobilité des savoirs

Développer la participation de la formation à distance et en ligne au niveau international, en lien notamment, avec l'AUF

LA COORDINATION NATIONALE

Afin d'assurer la réalisation du *Plan d'action 2005-2010* du réseau universitaire de la francophonie canadienne en situation minoritaire, deux actions sont proposées.

ACTION 0.1

Le secrétariat de l'AUFC

Maintenir le soutien financier au secrétariat de l'AUFC

ACTION 0.2

La planification nationale

Accorder un soutien financier afin d'actualiser le Plan d'action à l'échelle nationale

Partie II : L'évaluation des coûts

L'INTRODUCTION

La partie II présente les différentes hypothèses sous-jacentes à chacun des coûts. Le tableau, en annexe, présente la synthèse de l'évaluation des coûts du Plan, par action à mener.

De façon générale, la mise en œuvre du Plan d'action pourra s'effectuer suivant une approche à géométrie variable, c'est-à-dire adaptée à la conjoncture financière, économique et politique du moment. L'atteinte des résultats escomptés

sera conséquemment étalée selon le rythme de réalisation du Plan. Il demeure toutefois souhaitable de le réaliser au cours de la période indiquée.

Tous les coûts proposés sont en dollars constants afin d'en faciliter le suivi et la compréhension. Advenant son adoption par les instances gouvernementales, ces coûts devront être convertis en dollars courants afin de tenir compte des augmentations annuelles.

LES COÛTS EN BREF

La constitution d'un réseau académique	13 284 300 \$
Programmes/cours réseau	9 204 300 \$
Programmes existants	4 080 000 \$
Recrutement étudiant	33 000 000 \$
Étudiants internationaux	16 500 000 \$
Étudiants d'immersion	16 500 000 \$
La recherche	1 925 000 \$
Le Réseau national	285 000 \$
Les réseaux thématiques	1 640 000 \$
L'internationalisation	1 875 000 \$
Stages étudiants	375 000 \$
Mobilité professorale	750 000 \$
Mobilité des savoirs	750 000 \$
La coordination nationale	1 975 000 \$
Secrétariat de l'AUFC	1 200 000 \$
Planification nationale	775 000 \$
Grand total	52 059 300 \$

LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU ACADÉMIQUE VISANT LA FORMATION (AXE 1)

Le Plan prévoit la mise en œuvre de sept programmes/cours réseau dans autant de champs disciplinaires. Il s'agit essentiellement de développer dans chacun de ces sept programmes/cours réseau, 20 cours offerts à distance ou en ligne,

soit l'équivalent, par exemple, de 25% d'un programme de baccalauréat. Une stratégie sur mesure de développement et de mise en œuvre devra être élaborée dans chaque secteur disciplinaire et adaptée au cycle d'étude, le cas échéant.

Le coût de développement d'un cours comprend :

- L'octroi du dégrèvement d'un cours de 45 heures (3 crédits) à un professeur pour la durée d'une session à un coût moyen de 6 000 \$;
- Des frais de conception pédagogique, d'édition, d'évaluation, de développement de matériel d'appui et d'encadrement des étudiantes et des étudiants à un coût moyen de 13 000 \$ par cours de 45 heures;
- Des frais techniques incluant des coûts de programmation, de conception graphique et de production audio et vidéo, d'un coût moyen également de 13 000 \$ par cours de 45 heures;
- Des frais de mise à niveau de l'infrastructure technologique d'audioconférences et de vidéoconférences et/ou de cyberapprentissage d'un coût moyen de 6 000 \$ par cours de 45 heures.

Le coût de coordination de chaque programme/cours réseau comprend :

- Une somme annuelle de 25 000 \$ pour les frais de rencontres des professeurs impliqués dans le développement des cours prévus au programme/cours réseau;
- L'affectation d'un professionnel à la coordination du programme/cours réseau pour un montant annuel de 25 000 \$;
- Des frais de secrétariat annuels de 10 000 \$ par programme/cours réseau;
- Des frais de publicité et de communication relatifs aux cours produits pour un montant annuel de 15 000 \$ par programme/cours réseau.

Le Plan d'action prévoit l'offre des cours à compter de la deuxième année du Plan, à raison de quatre nouveaux cours par année, permettant ainsi l'offre de quatre cours à la deuxième année, huit cours à la troisième, douze cours à la quatrième et seize cours à la cinquième. L'offre de chacun de ces cours présuppose :

- Le dégrèvement d'un professeur, à raison de 6 000 \$ par cours;
- Des coûts techniques de diffusion et de temps de ligne de 5 250 \$ par cours.

Ces coûts se répartissent à peu près en parts égales entre les coûts de coordination et de réseautage et les coûts de développement comme tels. Le coût total des programmes/cours réseau sur cinq ans s'établit à 9 204 300 \$ ou à 1 314 900 \$ par programmes/cours réseau.

En plus des programmes/cours réseau, le Plan d'action prévoit, suivant les mêmes règles de calcul décrites ci-dessus, la coordination, le réseautage, le développement et l'offre de 60 cours sur cinq ans pour enrichir les programmes existants. Les coûts totaux des 60 cours ainsi visés représentent une somme de 4 080 000 \$ sur cinq ans.

Le coût moyen relié à la coordination, au réseautage, au développement et à l'offre des 200 cours proposés dans le Plan d'action est de 66 422 \$.

LE RECRUTEMENT ÉTUDIANT (AXE 2)

Cette orientation propose la mise en œuvre de deux programmes identiques de bourses d'excellence, l'un à l'intention d'étudiantes et d'étudiants internationaux et l'autre à l'intention d'étudiantes et d'étudiants issus de programmes d'immersion en langue française.

- Le montant d'une bourse est établi à 5 000 \$ par année par étudiant pendant la durée de son programme d'études, soit le montant d'une bourse d'excellence habituellement offerte à des étudiantes et étudiants de haut niveau académique.

- Les deux programmes prévoient chacun une cohorte de 300 étudiantes et étudiants à chaque année pendant trois ans.
- Des frais devront être prélevés du montant de chaque bourse pour, d'une part, en assurer la gestion et, d'autre part, prévoir des modalités d'accompagnement pour les étudiantes et les étudiants en cause, notamment ceux provenant des programmes d'immersion.
- Un total de 1 800 nouveaux étudiantes et étudiants pourraient ainsi être recrutés pendant la durée du Plan, soit un peu plus de 10% des effectifs actuels inscrits dans le réseau universitaire de la francophonie canadienne.

LA RECHERCHE (AXE 3)

Le plan d'action prévoit des mesures de soutien au Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne pour chaque année du Plan. Cela implique :

- Deux dégrèvements de professeurs pour un coût moyen de 12 000 \$ par année pour un coordonnateur.
- Des frais de rencontres pour le comité de coordination à raison de 20 000 \$ par année.
- Des frais de déplacement pour le coordonnateur à raison de 25 000 \$ par année.

Au chapitre des actions de réseautage reliées aux quatre réseaux identifiés au Plan d'action, les frais annuels suivants sont prévus pour chacun des réseaux :

- Des frais annuels de rencontre pour les chercheurs de chaque réseau établis à 25 000 \$.
- Des dégrèvements de professeurs pour assurer la coordination de chaque réseau établis à 12 000 \$ par année.
- Un soutien administratif (secrétariat) de 10 000 \$ par année par réseau.
- Un montant de 15 000 \$ par année au chapitre des outils de diffusion pour chaque réseau.
- Un montant de 25 000 \$ par année par réseau pour les activités scientifiques.

L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION (AXE 4)

Au chapitre de la mobilité étudiante le Plan d'action prévoit des sommes de 2 500 \$ par stage professionnel à raison de 5 stages la première année, 10 la deuxième, 15 la troisième, 20 la quatrième et 25 la cinquième, pour un total de 75 stages pour la durée du Plan. Des sommes identiques sont prévues pour des stages de recherche répartis de la même façon sur les cinq ans du Plan. Le Plan prévoit donc 150 stages étudiants pour la durée du Plan. Les sommes ainsi prévues seraient maillées avec des programmes de stages déjà existants, notamment ceux de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Au chapitre de la mobilité professorale, 5 projets sont prévus la première année, 10 la deuxième, 15 la troisième, 20 la quatrième et 25 la cinquième, pour un total de 75 projets impliquant chacun 10 000 \$.

Au chapitre de la mobilité des savoirs, des projets équivalents à ceux de la mobilité professorale sont prévus.

LA COORDINATION DU PLAN D'ACTION

- La subvention actuelle de 250 000 \$ par année octroyée par Patrimoine canadien à l'AUFC pour son secrétariat, est augmentée à 300 000 \$ à compter du 1^{er} avril 2006 et portée à 300 000 \$ pour les trois années subséquentes.
- Des frais de coordination reliés à la mise en œuvre du Plan d'action sont prévus à compter du 1^{er} avril 2005 : coordonnateur et frais de réunion de la commission de planification, de même que les frais de déplacement du coordonnateur.

Tableau

**PLAN D'ACTION 2005-2010 POUR L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE
ÉVALUATION DES COÛTS PAR ACTION À MENER**

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
AXE 1						
LE RÉSEAU ACADÉMIQUE						
Programmes/cours-réseaux						
1.1 La traduction et l'interprétariat	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
1.2 Le français, langue seconde	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
1.3 L'administration des affaires	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
1.4 L'administration publique	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
1.5 L'administration scolaire	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
1.6 L'économie sociale et la gouvernance	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
1.7 L'éthique	116 180 \$	189 580 \$	262 980 \$	336 380 \$	409 780 \$	1 314 900 \$
Sous total programmes existants	813 260 \$	1 327 060 \$	1 840 860 \$	2 354 660 \$	2 868 460 \$	9 204 300 \$
1.8 Enrichissement	510 000 \$	645 000 \$	840 000 \$	975 000 \$	1 110 000 \$	4 080 000 \$
Sous total axe 1	1 323 260 \$	1 972 060 \$	2 680 860 \$	3 329 660 \$	3 978 460 \$	13 284 300 \$
AXE 2						
LE RECRUTEMENT ÉTUDIANT						
2.1 Les étudiants d'immersion	1 500 000 \$	3 000 000 \$	4 500 000 \$	4 500 000 \$	3 000 000 \$	16 500 000 \$
2.1 Les étudiants internationaux	1 500 000 \$	3 000 000 \$	4 500 000 \$	4 500 000 \$	3 000 000 \$	16 500 000 \$
Sous total axe 2	3 000 000 \$	6 000 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	6 000 000 \$	33 000 000 \$
AXE 3						
LA RECHERCHE						
3.1 Le réseau national	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	285 000 \$
3.2 L'éducation francophone en milieu minoritaire	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	410 000 \$
3.3 L'identité/diversité culturelle	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	410 000 \$
3.4 L'immigration/intégration	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	410 000 \$
3.5 L'aménagement/politiques linguistiques	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	410 000 \$
Sous total axe 3	385 000 \$	385 000 \$	385 000 \$	385 000 \$	385 000 \$	1 925 000 \$
AXE 4						
L'INTERNATIONALISATION						
4.1 Les stages étudiants	25 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	375 000 \$
4.2 La mobilité professorale	50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
4.3 La mobilité des savoirs	50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
Sous total axe 4	125 000 \$	250 000 \$	375 000 \$	500 000 \$	625 000 \$	1 875 000 \$
LA COORDINATION NATIONALE						
0.1 Le secrétariat de l'AUFC		300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 200 000 \$
0.2 La planification nationale	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	775 000 \$
Sous total coordination nationale	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	1 975 000 \$
GRAND TOTAL	4 988 260 \$	8 762 060 \$	12 595 860 \$	13 369 660 \$	11 143 460 \$	52 059 300 \$

Plan d'action 2005-2010

Faits saillants

- ▲ 13 établissements universitaires en réseau
- ▲ 4 axes de développement
- ▲ 20 actions à mener
- ▲ 7 programmes/cours réseau
- ▲ 200 cours réseau à distance ou en ligne
- ▲ 900 étudiantes et étudiants internationaux
- ▲ 900 étudiantes et étudiants d'immersion
- ▲ 4 nouveaux réseaux de chercheurs
- ▲ 150 stages à l'étranger
- ▲ 75 projets de mobilité professorale à l'étranger
- ▲ 75 projets de nouvelles technologies à l'étranger
- ▲ 52 M\$ sur 5 ans dont 33 M\$ pour le recrutement étudiant
- ▲ une coordination et une planification solides à l'échelle nationale



ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

*260, rue Dalhousie, bureau 400
Ottawa (Ontario) Canada K1N 7E4*

*Tél. : (613) 244-5231
Télec. : (613) 244-0283
Courriel : direction@aufc.ca*